



**Réponse du Conseil communal aux
interpellations n° 18-609 du groupe
PopVertSol intitulée « Pour l'ajout d'une
plaque explicative sur les « monuments »
dédiés à Louis Agassiz visibles dans
l'espace public en Ville de Neuchâtel » et
n° 18-613 du groupe PLR intitulée « Tilo
Frey : pour que ce symbole de la présence
des femmes dans la vie publique s'ancre
dans la durée »**

(du 28 août 2018)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 juin 2018, le groupe PopVertSol, par Mme Martha Zurita et consorts a déposé l'interpellation intitulée « Pour l'ajout d'une plaque explicative sur les « monuments » dédiés à Louis Agassiz visibles dans l'espace public en Ville de Neuchâtel » dont le contenu, valant également pour développement écrit, est le suivant :

« Lorsque la rue depuis les Jeunes Rives et la place situées sur le campus de la Faculté des lettres et sciences humaines furent nommées Louis Agassiz (1807-1873) la personnalité de ce scientifique n'était pas encore ouvertement controversée, du moins pas à Neuchâtel (aux États-Unis il l'était déjà depuis les années 1960).

Aujourd'hui, la situation est bien différente. A la suite de diverses publications sur sa vie et son oeuvre, il est démontré que Louis Agassiz était un des plus importants racistes "scientifiques" du 19e siècle et également un précurseur de la pensée raciale nazie et de l'idéologie ségrégationniste et d'apartheid.

Rappelons que Louis Agassiz a développé un classement raciste des humains en se posant même la question de savoir si les Noirs relevaient de ce genre. Aux USA, lors de ses recherches soi-disant scientifiques pour définir des races humaines et établir leur classement, il a soutenu qu'il fallait éviter les contacts entre Noirs et Blancs en parquant les premiers - esclaves provenant de la traite - dans les Etats du Sud. Il considérait aussi que les relations interraciales devaient être interdites.

Au vu de ce qui précède, le groupe PopVertSol demande au Conseil communal de répondre aux questions suivantes:

Le Conseil communal, conscient de la réévaluation négative de la personnalité de Louis Agassiz au cours de la dernière décennie, et de l'existence d'un espace et d'une rue sur l'emplacement de la Faculté des lettres et sciences humaines portant le nom de ce ségrégationniste déclaré, est-il disposé à trouver une solution pour résoudre ce problème qui entache notablement l'image de l'université et de l'espace public neuchâtelois, par exemple en ajoutant une plaque explicative qui ne dissimule pas le racisme de ce chercheur ?

De plus, le Conseil communal est-il prêt à intervenir auprès de l'université de Neuchâtel pour que le buste de Louis Agassiz placé dans le hall d'entrée de son bâtiment de l'Avenue du 1er Mars soit lui aussi complété d'une plaque explicative qui fasse état du racisme incarné par ce chercheur ?

De même, le Conseil communal serait-il disposé à adjoindre une plaque explicative qui mentionne le racisme incarné par ce chercheur à côté du tableau de Louis Agassiz suspendu dans le Muséum d'histoire naturelle de la ville de Neuchâtel ?

En résumé, le nom de Louis Agassiz porte en lui, indissolublement, une vision raciste et des valeurs totalement contraires à celles de la dignité humaine et d'égalité de tous les êtres humains prônés par notre Constitution fédérale et neuchâteloise. Le fait que les trois lieux publics importants, et centres culturels majeurs (Espace et rue Louis-Agassiz ; tableau dans le Musée d'histoire naturelle de la ville ; buste dans le hall d'entrée de l'université au Premier-Mars) qui rendent hommage à ce

personnage controversé, mérite une adaptation aux connaissances actuelles, voire le retrait des objets en question.

Les nombreuses manifestations antiracistes organisées par la Ville de Neuchâtel depuis quelques temps sont louables mais insuffisantes parce qu'elles ne touchent qu'une très petite part de la population. Les noms d'un espace public, un buste et un tableau sont quant à eux visibles toute l'année et continuent à diffuser une image positive de ce personnage. Il ne suffit plus aujourd'hui d'argumenter que la position de ce chercheur correspondait à l'air du temps et déresponsabiliser ainsi le scientifique de ses actes. Il faut au contraire reconnaître qu'il existait au même moment des esprits plus éclairés qui faisaient preuve de plus de discernement, comme ce fut heureusement aussi le cas au temps des persécutions des Juifs en Europe pour des motifs racistes. »

Cette interpellation a été inscrite à l'ordre du jour pour la première fois lors de la séance du 2 juillet 2018. La présente réponse est apportée par écrit en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

En date du 8 août 2018, le groupe PLR, par Mme Raymonde Richter et consorts a déposé l'interpellation intitulée « Tilo Frey : pour que ce symbole de la présence des femmes dans la vie publique s'ancre dans la durée » dont le développement est oral.

Les réflexions concernant ces deux interpellations étant liées, notre Conseil souhaite y répondre de façon conjointe.

1. Introduction

Neuchâtel se définit comme une ville accueillante et ouverte sur le monde. Le renforcement de la cohésion sociale fait partie des axes stratégiques de son programme politique, l'égalité et la non-discrimination en sont des valeurs transversales. Il est ainsi précisé que « la diversité de la population constituera un véritable atout d'une meilleure cohésion sociale par des relations humaines intergénérationnelles et interculturelles »¹.

Louis Agassiz, américano-suisse (Môtier-Vully, FR, 1807 - Cambridge-Massachusetts, 1873), est un naturaliste et géologue de renommée internationale, reconnu notamment pour son travail sur les glaciations.

¹ Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2018-2021, du 19 décembre 2017, page 14.

Ancien professeur au Gymnase et à l'Académie (future Université) de Neuchâtel, il a marqué le développement de la vie scientifique neuchâteloise. Emigré aux Etats-Unis en 1846, il crée le musée de zoologie comparative à l'Université de Harvard, qui deviendra l'un des principaux musées scientifiques du monde. Il s'engage également fortement dans la popularisation de la science et la diffusion publique du savoir ainsi que dans la défense de l'instruction des femmes. Il est cependant aujourd'hui controversé pour son refus de la théorie de Charles Darwin sur l'évolution et ses doctrines raciales qui ont eu une influence sur la politique américaine, notamment ségrégationniste, étant donné sa renommée.

Notre Conseil ne perd pas de vue l'apport considérable de ce personnage dans plusieurs domaines scientifiques, tout en réaffirmant avec fermeté que ses thèses racistes portent gravement atteinte à la dignité humaine. Notre Conseil est donc sensible à la problématique soulignée par les interpellateurs et partage leurs préoccupations. La question de l'hommage rendu sous plusieurs formes à Louis Agassiz a ainsi été analysée en détail. Des démarches ont été entreprises et des discussions se sont déroulées avec l'Université.

Tilo Frey, politicienne métisse née en 1923 au Cameroun d'un père suisse et d'une mère peule, s'installe à Neuchâtel avec son père à l'âge de 5 ans. Confrontée au racisme, elle réagit en s'investissant dans ses études et sa vie professionnelle: institutrice, puis professeure de dactylographie à l'Ecole de commerce de Neuchâtel, elle est directrice de l'Ecole professionnelle de jeunes filles de 1972 à 1976. Engagée au parti radical, elle est Conseillère générale de la Ville de Neuchâtel de 1964 à 1974, qu'elle préside en 1970-71, et députée au Grand Conseil de 1969 à 1973. En octobre 1971, elle devient la première Neuchâteloise élue au Conseil national et elle y reste une législature. Elle y défend la cause féminine, en particulier l'égalité des salaires entre hommes et femmes ainsi que la décriminalisation de l'avortement. Elle encourage également la coopération avec les pays en voie de développement et est déléguée à l'Union interparlementaire² de 1972 à 1974. Elle décède en 2008 à Neuchâtel.

² Créée en 1889, l'Union interparlementaire est l'organisation mondiale des parlements des États souverains. Elle œuvre à la protection et à l'édification de la démocratie par le dialogue politique et l'action.

Comme les interpellateurs, notre Conseil estime que la mémoire de cette importante femme de la vie politique neuchâteloise et suisse devrait être conservée. Il prévoit ainsi plusieurs pistes allant dans ce sens.

De manière générale, notre Conseil entend assumer les héritages historiques, sans gommer les aspérités et les faces sombres de certaines personnalités auxquelles il est rendu hommage dans les espaces publics. Un devoir de mémoire, mais qui restitue toutes les connaissances acquises au fil du temps, reste indispensable. Une information appropriée doit ainsi être fournie au public. Dans ce sens, il n'est pas envisagé de retirer des représentations de figures historiques de l'espace public, par exemple la statue de David de Pury ou de renommer cette place.

Il en est de même s'agissant des bustes et tableaux de Louis Agassiz. Le Conseil estime en effet qu'ils ne doivent pas être occultés en tant que tels, mais accompagnés d'explications permettant au public de comprendre toutes les facettes du personnage.

En revanche, concernant l'espace Louis Agassiz où se situe l'Université, la situation est quelque peu différente. En effet, dans la mesure où l'image de l'Université pourrait être altérée au niveau international par une adresse postale qui la lie à ce personnage aujourd'hui controversé, notre Conseil, avec l'accord du Rectorat de l'Université, envisage de changer le nom de cet espace à titre exceptionnel et sans en faire un précédent.

2. Portrait de Louis Agassiz au Muséum d'histoire naturelle

Possédant un tableau à l'effigie de Louis Agassiz, le Muséum a conduit une réflexion approfondie sur le sujet depuis une année. Ses conclusions l'ont poussé à déplacer ce tableau et à ajouter une notice explicative. Il est en effet désormais exposé dans le Cabinet des Curieux, plus précisément dans le secteur des « Fondateurs », coffré à la manière d'un objet de collection. La notice qui l'accompagne rappelle les apports de Louis Agassiz en matière de géologie, mais également ses théories racistes, néanmoins formulées bien après son séjour à Neuchâtel. Le texte est disponible dans le Journal des Curieux qui fait office de catalogue pour cet espace. De la sorte, le Muséum ne rend en aucune manière hommage au personnage, mais le cite comme un contributeur à l'histoire du Muséum et de ses collections avec des précautions explicites.

Dans le but de conduire une démarche réflexive sur Louis Agassiz, le Muséum a participé en 2018 à la Semaine contre le racisme. La journée

du 20 mars a vu la mise en place d'une visite guidée sous la conduite de l'ONG Cooperaxion ainsi qu'une table ronde sur le thème « Race, science, histoire : hier et aujourd'hui ».

Suite à cette première prise de contact, il a été convenu avec Cooperaxion, que les visites conduites par leur soin à Neuchâtel pouvaient comprendre une halte au Muséum, précisément dans le Cabinet des Curieux devant le tableau de Louis Agassiz.

L'ONG Cooperaxion a jugé la présentation actuelle ainsi que la notice accompagnant le tableau comme à même de recontextualiser le personnage de Louis Agassiz. La démarche entreprise par le Muséum s'inscrit dans la ligne de ce qui est effectué dans d'autres villes et institutions désormais soucieuses de présenter leur patrimoine de manière distanciée et critique afin que toutes et tous soient assurés du respect par l'Autorité communale des principes fondamentaux des droits humains.

De façon générale, notre Conseil privilégie le devoir de mémoire sous une forme pédagogique et par des débats en organisant notamment des événements publics. C'est également le cas au Musée d'art et d'histoire, qui, dans le cadre de la future exposition « Made in Neuchâtel : deux siècles d'indiennes », organise une table ronde durant la Semaine contre le racisme en mars 2019. Elle s'intitule : « La traite des Noirs et l'esclavage: histoire, mémoire et médiation auprès du public ». Partant du constat que depuis quelques décennies, la réévaluation du passé esclavagiste touche de nombreux pays, dont la Suisse, elle permettra d'aborder diverses questions, comme la diffusion dans l'espace public des connaissances de l'esclavage et de la traite.

3. Buste de Louis Agassiz à l'Université

Un buste de Louis Agassiz a été offert à l'Université par la Société des Belles-Lettres en 1887, soit une année après l'inauguration du bâtiment. Il se situe au premier étage du bâtiment principal à l'avenue du 1^{er} mars.

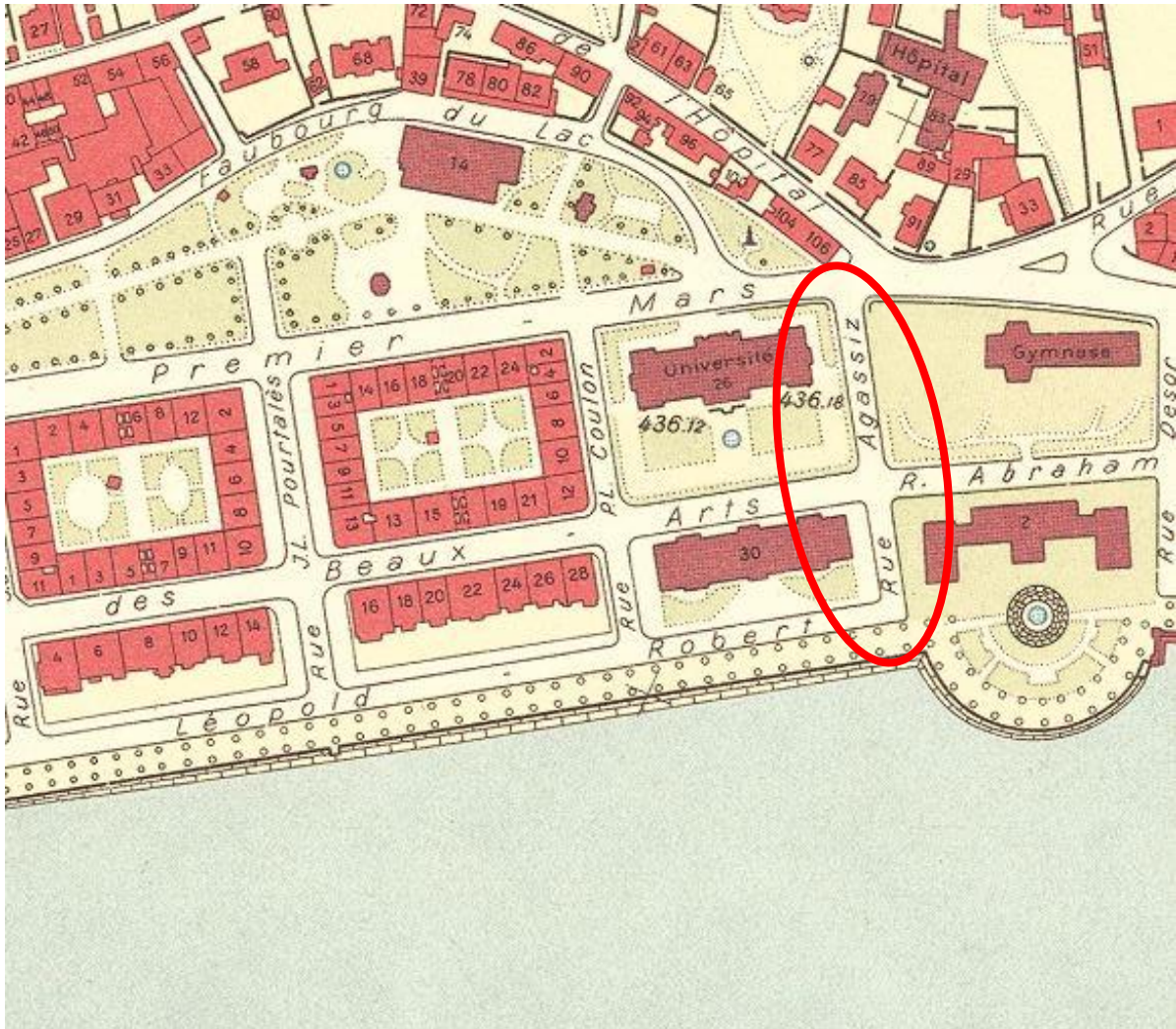
La Ville s'est approchée de l'Université pour discuter de la proposition des interpellateurs d'ajouter une plaque explicative à côté du buste. Suite aux controverses concernant Louis Agassiz survenues il y a une dizaine d'années, l'Université s'est déjà posée la question du bienfondé des hommages rendus à cet homme. Comme il fait partie de son héritage et considérant qu'il vaut mieux expliquer qu'occulter, elle a décidé de créer une page sur son site internet qui décrit les apports de Louis Agassiz mais

qui consacre également une grande partie du texte à ses côtés plus sombres. L'option de mettre une plaque à côté de la statue ne lui paraît en effet pas opportun, notamment car il est difficile de décrire tout le personnage en quelques mots.

4. Espace Louis Agassiz

Comme l'indique le procès-verbal du 28 janvier 1880, c'est à cette date que le Conseil municipal de la Ville a adopté définitivement les noms à donner « aux rues du quartier projeté par le remplissage au Sud Est de la ville ». Il est précisé : « Et celle entre le Crêt & le dernier massif *Rue Louis Agassiz* en souvenir du célèbre naturaliste, professeur à l'Académie de Neuchâtel ». Il n'existe aucun autre dossier à l'appui de ce choix et aucune intervention ne figure à ce sujet dans les Procès-verbaux de la commission des Travaux publics. Il n'y a pas eu de contestation quant au choix des noms des rues ce jour-là. L'influence et la renommée de Louis Agassiz, son rôle dans l'enseignement à Neuchâtel, sa brillante carrière dans l'enseignement universitaire aux Etats-Unis, son décès survenu cinq ans auparavant et les honneurs qui s'en suivirent, notamment la présence du vice-président des Etats-Unis à ses obsèques, sans oublier la carrière universitaire de son fils Alexandre, qui venait de recevoir en 1878 le prix Serres de l'Académie de Paris pour l'ensemble de ses travaux en embryologie et en zoologie, ont vraisemblablement joué un rôle important dans la décision du Conseil municipal de lui dédier une rue.

Le plan de 1951 à la page suivante illustre le tracé de cette rue, qui n'a jamais compté ni numérotation, ni immeuble d'habitation.



La construction, dès 1958, du bâtiment de l'Institut de physique de l'Université a tronqué la partie nord de la rue. Puis, la construction de l'annexe de l'école de commerce en 1979-1981, étendue encore par la suite, a supprimé le tronçon sud, devenu un chemin pour piétons. La rue n'existant dès lors plus, son nom a disparu.

En parallèle, avec la construction du bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines entre 1984 et 1986, la Ville décida d'inaugurer l'« espace Louis Agassiz » en 1988. Le Bulletin officiel de la Ville précisait « Il était dès lors tout à fait normal que, dans un lieu privilégié de notre ville, on honore un des grands esprits du siècle passé, dont le rayonnement se poursuit, en rejaillissant aussi sur Neuchâtel ». Seule l'Université se situe à cette adresse. Deux plaques, disposées à l'entrée du site et sur le bâtiment nord, indiquent cet espace.



Impression du : 15.08.2018 09:04:53

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.


 Échelle 1:1000


© SITN - Swisstopo DV 571.4 - Openstreetmap

Le contexte, les connaissances et les consciences ayant aujourd'hui évolué, notre Conseil estime qu'une action doit être entreprise. Après réflexion, l'option d'ajouter une explication à côté des deux plaques nommant l'espace Louis Agassiz ne paraît pas l'approche la plus appropriée. Notre Conseil, avec l'accord du Rectorat de l'Université, est d'avis de modifier le nom de cet espace.

Dans ce sens, le Rectorat de l'Université rappelle « *l'importance d'Agassiz en tant que scientifique et son rôle fondateur dans l'existence aujourd'hui d'une université à Neuchâtel. C'est pourquoi l'Université a jusqu'ici fait le choix d'expliquer les diverses facettes d'Agassiz tout en reconnaissant ce qu'elle doit à cette personnalité. Toutefois, le rectorat voit d'un œil favorable la promotion de figures féminines. Le cas échéant, sa préférence irait à une femme ayant un lien avec l'Université et/ou la formation en général, ainsi qu'avec les valeurs de sa Charte : défense de l'esprit critique et des valeurs citoyennes, engagement au service de l'être humain et de la société, exigence, créativité, liberté et responsabilité. En outre, un changement de nom n'étant pas une démarche anodine, il devrait si possible intervenir en lien avec un événement important, par exemple une commémoration jubilaire ou une modification urbanistique majeure telle que la construction d'un deuxième bâtiment sur le site* ».

Par ailleurs, comme le précisent les recommandations fédérales³, « *Les références à des hommes étant prédominantes, il est recommandé de privilégier les références à des femmes pour les nouveaux noms de rues.* ». Notre Conseil rejoint ainsi la proposition des interpellateurs concernant Tilo Frey et propose de rebaptiser cet espace au nom de cette personnalité. Dès lors, ce changement impliquera une nouvelle adresse pour la Faculté des lettres et sciences humaines. Conformément au Règlement de police de la Ville, le Conseil communal est compétent pour choisir les noms des rues et des places (art. 30). Le Conseil d'Etat, propriétaire de la parcelle, sera consulté.

De son côté, l'Université proposera à la Ville des noms de figures éminentes qui pourraient être attribués à des rues ou places qui seront aménagées au gré du développement futur de la ville.

5. Hommage à Tilo Frey

Comme mentionné précédemment, notre Conseil souhaite, sans en faire un précédent, renommer l'espace Louis Agassiz au nom de Tilo Frey.

Depuis la mise en ligne du nouveau site internet de la Ville, une biographie et une photo de Tilo Frey figurent d'ores et déjà à la page des personnalités célèbres. De plus, le Musée d'art et d'histoire (MAHN) possède trois portraits de Tilo Frey, dont un peint par Marie-Claire Bodinier en 1974. Celui-ci a été présenté en 2011 dans le cadre de l'exposition sur les 40 ans du suffrage féminin en Suisse.

³ Recommandations concernant l'adressage des bâtiments et l'orthographe des noms de rues, Office fédéral de la statistique, Office fédéral de topographie swisstopo, version 1.0, Neuchâtel, 2018, p.8



Portrait de Tilo Frey peint par Marie-Claire Bodinier en 1974. MAHN.

Par ailleurs, le MAHN prévoit de réaliser un événement avec divers partenaires scientifiques et culturels à l'occasion du 60^e anniversaire de l'introduction du suffrage féminin dans le canton en 2019 et de présenter la trajectoire de personnalités comme Tilo Frey. De son côté, la Bibliothèque publique et universitaire (BPUN) envisage d'organiser un événement, vraisemblablement dans le cadre de la Semaine contre le racisme.

6. Conclusion

Notre Conseil partage les préoccupations exposées dans les interpellations n° 18-609 et n° 18-613. C'est pourquoi, comme exposé dans le présent rapport, il a entrepris des réflexions et des démarches concernant Louis Agassiz. De façon générale, il entend appréhender l'héritage de la Ville et des personnalités qui y sont associés en n'occultant rien de leur part d'ombre, sans renier leur part de lumière. Il tient à rappeler qu'il insiste, notamment dans ses programmes politiques, sur le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux.

Notre Conseil, avec l'accord du Rectorat de l'Université, souhaite, exceptionnellement et sans que cela ne constitue un précédent, remplacer le nom de l'espace Louis Agassiz par Tilo Frey et ainsi honorer cette personnalité importante pour la Ville. Des événements ponctuels seront par ailleurs organisés en mémoire de cette femme engagée.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse aux interpellations n° 18-609 et n° 18-613.

Neuchâtel, le 28 août 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Christine Gaillard

Rémy Voirol